

L'ensemble des délibérations, consignées dans un registre, est consultable en mairie. Chacun peut en outre assister librement aux séances du Conseil.

**Document unique et plan d'action**

Afin de répondre à ces obligations, la commune du Genest-Saint-Isle, accompagnée du service SPAT du Centre de gestion de la Mayenne a souhaité s'investir dans une démarche de prévention et notamment dans l'élaboration du Document Unique d'évaluation des risques professionnels. Un plan d'actions a été mis en place.

**Travaux de revitalisation du centre bourg – fonds de concours**

L'objet du fonds de concours proposé par le Conseil départemental est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la commune dans le cadre des travaux de revitalisation du centre bourg, sur la route départementale n° 278.

Le département participe à deux niveaux :

- subvention de 50 000 € pour les travaux d'aménagement du giratoire,
- fonds de concours de 72 000 € pour le revêtement en enrobé sur la section courante du projet de la RD 278.

**Travaux de construction des vestiaires foot en modulaires – avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre**

Le forfait de rémunération est porté à 27 092.00 € HT.

**Subvention exceptionnelle à l'USG football**

L'association ayant participé aux frais d'organisation pour l'inauguration du stade Jules Lourdais, le 24 juin 2018, il est décidé de rembourser ces frais sous la forme d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 225 €.

**Refus d'exploitation minière**

Considérant que le projet de recherches minières ne semble pas définitivement abandonné, le Conseil municipal refuse à l'unanimité, toute forme de recherche minière sur la voirie et les espaces communaux.

**Convention pour l'entretien et le contrôle des poteaux incendie**

La convention proposée par SAUR pour l'entretien et le contrôle des poteaux incendie est acceptée. Elle porte sur un contrôle annuel des poteaux incendie situés sur le domaine public de la commune. La société établira un rapport des essais et, le cas échéant, des réparations à réaliser. Le coût est fixé à 37.10 € HT par poteau/an pour l'année 2018.